



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 371-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 330-2018 ET SES AMENDEMENTS

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Stéphanie Paquette, greffière, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 19 novembre 2019, le conseil a adopté par résolution le règlement 371-2019 modifiant le règlement de zonage 330-2018 et ses amendements ;

Conformément aux dispositions applicables, le règlement numéro 371-2019 a fait l'objet d'un certificat de conformité en date du 28 novembre 2019 délivré par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry et reçue à nos bureaux le 4 décembre 2019 ;

QUE le règlement 371-2019 est entré en vigueur conformément à la loi, le 5 décembre 2019 ;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 5 décembre 2019.

Stéphanie Paquette
Stéphanie Paquette, LL.B., D.D.N., OMA
Greffière